



décisions de la Chambre. On prête même à M. Méline ce propos : — Je ne pense pas qu'il puisse être question avant un an de négocier avec aucune puissance au-dessous du tarif minimum, car il sera impossible de se rendre compte de ses effets avant ce délai. Dans un an, nous verrons, mais aujourd'hui, on rencontrerait pour repousser toute concession la même majorité que celle qui vota l'ensemble du tarif.

Ajoutons que cette opinion est loin d'être unanimement partagée et que certains députés, partisans cependant des tarifs douaniers, se montrent tout disposés à modifier le nouveau régime dans ce qu'il pourrait avoir d'excessif ou de contraire aux intérêts généraux du pays.

Cette question mise à part, les premières séances paraissent devoir être très calmes. Les boulangistes sont décidés à reprendre sur de nouveaux errements, l'incident Laur-Constans.

C'est M. Chiché qui, cette fois serait chargé du rôle principal en interpellant le ministre de la justice sur la fin de non recevoir par le parquet à la plainte du député de Neuilly. On ne prévoit pas que la Chambre s'arrête plus de quelques minutes à cette question et consente, sur les objections des députés boulangistes, à dicter des ordres au pouvoir judiciaire.

M. Hubbard reprendra également sa motion tendant à faire voter l'urgence sur le projet de gouvernement relatif aux associations. On sait que le jour même de la séparation, M. Hubbard avait développé un ordre du jour en ce sens, mais que sur la très juste observation de M. Floquet que le projet n'était pas distribué et qu'il était illégitime de demander à la Chambre de proclamer l'urgence sur une réforme qu'elle ignorait encore, le député de Seine-et-Oise avait retiré son ordre du jour.

Ce projet, repris depuis cette époque par le gouvernement et légèrement modifié, sera distribué, dès demain, aux députés.

Enfin, on dit également que M. Hervieu, poserait une nouvelle question à M. Ribot, sur la situation du Congo, après lequel la Chambre pourra aborder l'examen des propositions qui restent à son ordre du jour, soit sur les accidents, répression de la fraude dans la vente des beurres, réforme des prestations, etc. Ce n'est pas la besogne qui lui manque, et elle n'aura que l'embaras du choix.

FRANCE ET SUISSE

Berne, 11 février. Des dépêches parties de Berne ont parlé d'un mouvement qui se serait manifesté, notamment à Genève, au profit des pouvoirs publics, afin de les amener à exiger que la France consentît à une réduction sur le tarif minimum. Ce fait est absolument inexact. Quel que soit le désir d'une entente entre les deux pays, les commerçants savent qu'une pression violente serait sans résultat. On a dit aussi que le gouvernement français avait donné l'ordre à ses agents de percevoir, à partir du 1er février, une prime de 6 francs par certificat d'origine. Ce fait est inexact. Cette perception était un droit fiscal à percevoir dès le 1er février, la convention de 1882 n'existait plus. Néanmoins, en présence d'une réclamation isolée, le gouvernement français a donné pour instruction à ses agents de suspendre cette perception jusqu'à nouvel avis.

D'ailleurs, l'application de cette mesure, avec la quelle on a essayé de faire grand bruit, avait produit 42 fr. en six jours.

INFORMATIONS POLITIQUES

M. CONSTANS EN ITALIE. Turin, 11 février. M. Constans est arrivé ce matin à 10 heures 55. Il est descendu au restaurant de la gare. Le ministre repart cette après-midi à 2 heures 12 pour Modane.

Paris, 11 février. LE CZAR ET LA SERBIE. Dans une lettre adressée de Saint-Petersbourg à un de ses amis de l'état-major, le colonel de Bange, qui a reçu une importante commande du gouvernement serbe, etc. textuellement le propos suivant, qui lui a tenu l'empereur de Russie au cours d'un entretien particulier : « Plus que jamais, je désire voir l'armée serbe prête à toute éventualité. »

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE. L'ouverture de la session générale de la société des agriculteurs de France a eu lieu aujourd'hui à 2 heures, à l'hôtel Continental, sous la présidence du marquis de Dampierre.

Le président a ouvert la séance par un discours dans lequel il a exprimé l'espoir que l'établissement des nouveaux tarifs douaniers aurait d'excellents résultats pour les intérêts représentés par la société; il a ensuite constaté les progrès faits par la société. Cet état de prospérité lui a permis d'acquiescer, sur d'Athènes, un hôtel où sera installé le siège social.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE. Paris, 11 février. La Société nationale d'encouragement à l'agriculture tiendra son assemblée générale annuelle les 17, 18 et 19 février, à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Jules Guichard, sénateur. Cette réunion sera marquée par des discussions importantes sur la production des céréales dans le monde entier, l'influence des engrais, la réforme des boissons, les organisations qui, au lendemain du vote des nouveaux tarifs douaniers, s'imposent aux méditations des agriculteurs et à la sollicitude des pouvoirs publics.

Le jeudi 13 février aura lieu le banquet annuel auquel assisteront le ministre de l'Agriculture et un grand nombre de notabilités parlementaires et agricoles.

Comme les années précédentes, les diverses compagnies de chemins de fer accordent une réduction de cinquante pour cent sur le parcours aux membres des sociétés qui viendront à Paris à cette occasion.

Le crime de la rue Rambuteau. Paris, 11 février. Un de nos confrères a vu hier Guichon, qu'on avait vu un moment l'auteur de l'assassinat de la rue de Rambuteau. Guichon a raconté ainsi la nuit mouvementée qu'il a passée en prison dans le bureau d'un inspecteur :

« Cette nuit, a-t-il dit, a été atroce. On m'a interrogé jusqu'à onze heures du soir, et puis alors on m'a envoyé coucher. « Je dormais dans une masse, car j'avais passé la nuit dans un état d'effroi et d'interrogatoires, etc., lorsque, à onze heures, on me secouait. Dieu sait avec quelle force : « Eh bien ! mon vieux, me dit

un agent qui s'est assis au bord de mon lit, est-tu plus raisonnable ? Allons avoue, le juge a vu ton dossier, ce n'est plus qu'une affaire de meurtre. Tu attraperas cinq ou six ans de travaux forcés, voilà tout. Tiens, prend donc un verre de cognac. » L'agent me fait boire coup sur coup deux verres de cognac. « Allons, avoue, me dit-il, qu'est-ce que ça te fait ? Tu aimes mieux qu'on trouve les preuves de ta culpabilité ? « Je renvoie l'agent, qui s'éloigne, et je me rendors. Une demi-heure après, on me réveille de nouveau de la même manière. Nouveaux verres de cognac, nouvelles tentatives pour me faire avouer. Enfin, une troisième fois, on vient encore me réveiller. Ce coup-ci, on me traite de sale italien, sous prétexte que je suis né en Savoie avant l'annexion. Un agent me brutalise outrageusement et me dit que je ne mérite que la guillotine. Et voilà leur façon d'agir. « Oh ! voyez-vous, monsieur, ces gens-là sont capables de faire avouer un innocent. Heureusement que moi j'ai l'esprit méthodique (sic). » Et Guichon, en terminant son récit, se plaint de ne savoir plus où aller se loger. On lui a donné congé de l'appartement qu'il habitait rue Rambuteau. « J'aurai bien de la peine, dit-il, à supporter maintenant l'existence. Je ma tuera. Pour ce que vaut ma carcasse ! »

La Folle et l'Enfant

Ajaccio, 11 février. Le hameau de Serra, près de Vezani, vient d'être le théâtre d'une scène horrible.

Dans une maisonnette de ce hameau, habite la nommée Bonelli, Marie-Xavière, une malheureuse folle et paralytique. Dans un accès, la folle a pu s'emparer d'une hache et en porter des coups violents sur son neveu, Laurent Bonelli, enfant âgé de 4 ans.

Le pauvre petit tomba inanimé aux pieds de sa tante; celle-ci le prit et eut la force de le jeter dans le feu.

La folle s'assit alors au coin de la cheminée dont le feu léchait le corps de l'enfant et elle se mit à chanter un lament.

A ce moment, un parent de la folle pénétra dans la pièce où se passait ce drame atroce et s'empressa de retirer du feu le corps de l'enfant.

Quelle extraordinaire que la chose puisse paraître, le pauvre petit n'était pas mort; il a survécu encore deux jours à ses horribles souffrances.

La pauvre folle a été séquestrée.

DEUX SUICIDES

Châlons-sur-Marne, 11 février. Ce matin, à huit heures, un jeune homme de 17 ans, Charles Chedau, élève-externe de l'école des arts et métiers de Châlons, a été trouvé mort chez lui, 80, rue de la Marne. Chedau s'était asphyxié dans sa chambre à l'aide d'un réchaud de charbon. On ignore les motifs qui l'ont poussés à se suicider.

Paris, 11 février. Le général russe Haiford, venu à Paris, il y a environ trois mois, pour faire soigner une grave maladie du larynx, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver à la tempe dans l'appartement qu'il habitait à l'hôtel du Louvre.

M. Haiford avait 72 ans; il était major-général russe. C'est pour échapper à des souffrances intolérables qu'il s'est tué.

MENUS FAITS

Paris, 11 février. Le vice-amiral Dovarenne, inspecteur général de la marine, est mort ce matin à Paris.

L'auteur du vol commis au musée de Cligny a été arrêté hier soir. C'est un gardien du musée nommé Jardin. Les objets volés ont été retrouvés dans les sous-sols du musée, où Jardin les avait cachés.

A l'Académie française : M. Pierre Loti arrive aujourd'hui à Paris, venant de la Bidassoa, où il a laissé, pour quelques jours, la canonnière le Javelot, qu'il commande. M. Loti vient soumettre son discours de réception à M. Mézières, qui lui répondra. Le jour de la réception n'est pas encore fixé.

Contrairement aux bruits qui ont couru, il n'y a aucune corrélation entre la mort du curé de Volvie, l'assassinat du fermier Durif et l'affaire Plot. Ni le curé de Volvie ni Durif n'étaient témoins dans l'affaire Plot. Le curé est mort des suites d'un anévrisme, et Durif a été assassiné par sa femme et par Charbonnet, qui n'avaient aucun intérêt dans l'affaire du crime de Thiers.

Un grave accident vient de se produire à Schœrding, dans la Haute-Autriche. Une chaudière de distillerie a fait explosion. Plusieurs employés ont été sérieusement blessés.

Ce matin, on donne de meilleures nouvelles de la santé de M. Germain, député de l'Ain.

On annonce, comme très probable, l'élection de M. Sauton, à la présidence du conseil municipal de Paris.

Les Polonais de Russie adressent aux journaux de Galicie, qui les avaient invités à s'abstenir de toute manifestation à l'occasion du centenaire du partage de la Pologne, une protestation déclarant qu'il est temps de faire revivre l'esprit national polonais.

Pendant les grandes manœuvres qui auront lieu, cet automne, en Hongrie, l'empereur d'Autriche se rendra à Fiumicino. Les attachés militaires étrangers seront admis à assister aux manœuvres.

Dépêches Diverses

UN PROCÈS PARISIEN. Paris, 11 février. Un procès très parisien, par l'illustre nom d'un des plaideurs tout au moins, a été appelé hier devant la troisième chambre du tribunal civil de la Seine, présidée par M. Lauth.

Le procès en lui-même est fort banal : une demande en dommages-intérêts et en paiement, s'élevant à 11,730 francs, intentée par un fabricant d'horlogerie de Genève, contre un de ses clients... Mais le client est M. Georges Hugo, le petit-fils de l'auteur de la Légende des Siècles et de l'Art d'être grand-père.

M. Retouret, le demandeur, a vendu à M. Georges Hugo pour 2,730 francs de bijoux; il ignorait la qualité de mineur de son client, dont une dame, Mme de B., lui avait vanté la fortune et les hauts relations. Le demandeur a réglé sa dette en billet, mais le premier seulement de ces billets a été payé et M. Georges Hugo a invoqué sa qualité de mineur.

L'affaire a été renvoyée à huitaine pour les plaidoiries.

L'AFFAIRE ANASTAY

Anastay a été transféré, hier matin, à la Conciergerie, où il a été interrogé. A une question de l'avocat général lui demandant de préciser les mobiles de son crime, il a répondu d'un ton très dégagé : « Dans la situation où je me trouvais, je n'avais pas d'autre alternative qu'un meurtre. Voilà tout ce que j'ai à vous dire, et maintenant laissez-moi tranquille. »

L'AFFAIRE VAUBOURG

La cour d'assises jugera jeudi Vaubourg, le meurtrier du jeune débârdier Boutry. Me Félix Decori assistera l'accusé.

L'AFFAIRE DE MENU

Bordeaux, 11 février. Le jugement dans l'affaire de Menu a été rendu aujourd'hui.

Le tribunal, retenant les chefs d'accusation d'abus de confiance au nombre de vingt, d'escroqueries au nombre de six, et de banqueroute simple, a condamné M. de Menu à cinq ans de prison et 100 francs d'amende.

En ce qui concerne Desgraviens, attention ! que les charges relevées contre lui sont très graves, mais qu'il a doute et qu'il doit bénéficier de ce doute, il le relaxe des fins de la poursuite.

En ce qui concerne Laurent, partie civile, le tribunal leur adjuge ses conclusions, c'est-à-dire les dépens comme dommages-intérêts.

UN INCIDENT MALHEUREUX

Riom, 11 février. Pendant l'audience d'hier, un incident malheureux, qui ne peut avoir de suites graves, s'est produit devant la principale porte du palais. Une foule nombreuse stationnait dans la rue attendant le résultat du procès des frères Flot, et les soldats avaient grand-peine à la contenir. Un sieur Chapou, qui avait été probablement un peu brusqué par un soldat, se jeta sur lui, furieux, et le frappa. Le soldat dégaina et frappa son agresseur d'un coup de baïonnette dans le flanc droit. Chapou s'affaissa. Un médecin appelé en toute hâte examina la blessure et ordonna le transport immédiat du blessé à l'hôpital.

Le Supplice de la « Garrotte »

Exécution des anarchistes de Xérés. — La veille de l'échafaud. — La dernière nuit des condamnés. — Scène déchirante. — L'exécution. Un de nos confrères parisiens publie le compte rendu suivant de l'exécution des anarchistes espagnols à Xérés :

Je viens d'assister au spectacle le plus horrible qu'il m'ait jamais été donné de voir : à l'exécution par la « garrotte » des quatre anarchistes condamnés à mort : ni la guillotine, ni la pendaison ne peuvent donner l'idée d'un pareil supplice.

L'émotion qui régnait à Xérés depuis les événements que l'on sait était devenue, depuis deux jours, on ne peut plus intense. De nombreuses familles ont quitté la ville pour ne pas assister à l'exécution.

La Journée d'hier. — La Grâce refusée

De vains efforts ont été tentés dans la journée d'hier par l'évêque de Cadix auprès de la reine régente. Celle-ci a reçu l'évêque en audience, hier, et a sollicité la grâce des condamnés. Les ministres, immédiatement convoqués, ont déclaré qu'ils ne pouvaient conseiller de faire grâce en présence de l'énormité des crimes commis.

La réponse des ministres et de la reine a été commue vers 8 heures, hier soir, à Xérés, et n'a fait qu'ajouter à la lugubre tristesse de la population. On savait d'ailleurs à quoi s'en tenir par l'échec de la commission des ouvriers en bâtiment.

Hier soir, à huit heures, le général Castillejos, commandant la place de Xérés, a visité les condamnés dans la chapelle.

Leur a demandé à chacun s'il pouvait leur être utile à quelque chose dans la mesure de la loi.

Lebrljano lui a recommandé son frère; quant aux faits dont on l'accuse de s'être rendu coupable pendant l'émeute, il a déclaré qu'il est innocent.

Zarzueta lui a recommandé sa femme qui se trouve dans un état intéressant. Il a pris Dieu à témoin de son innocence.

Busiqui a protesté également de son innocence. Le quatrième condamné, Lamela, a gardé le silence.

Les quatre condamnés, transportés dans la chapelle, étaient alors gardés par douze soldats, dont quatre se tenaient à la porte de la chapelle.

A l'intérieur étaient placés quatre bancs et quatre lits.

Zarzueta paraissait calme et non abattu; Lamela se montrait raide, presque stoïque, tandis que Busiqui pleurait et se lamentait; il est confessé dans l'après-midi d'hier à un père fiscaliste.

Lebrljano était résigné; il est resté longtemps en conférence avec le chapelain de la prison.

Lamela a remis au prêtre cinq duros et sa montre en argent, avec prière de les remettre à sa mère.

Les condamnés ont diné de bon appétit. Le menu était composé de soupe, jambon, confitures, vin de Xérés et cigares de la Havane.

Lebrljano a demandé à être photographié, mais les autorités n'ont pas accepté sa demande.

Le testament des condamnés. — La fiancée de Busiqui. Il y a eu des scènes navrantes dans la chapelle.

Lamela a reçu la visite de sa mère; Zarzueta, celle de ses enfants; Lebrljano, celle de son frère; Busiqui, celle de sa fiancée et de son père.

Ce n'est pas sans peine que Busiqui a obtenu de voir sa fiancée. On ne le lui a accordé qu'à la seconde demande. Cette entrevue a été déchirante. La fiancée lui a demandé de lui donner comme souvenir son mouchoir.

Busiqui laisse à son père l'argent qu'il avait remis aux frères de la Charité à son entrée en chapelle, et à sa fiancée les quelques meubles achetés en vue de son prochain mariage.

Larzueta a prié son défenseur de retirer du Mont-de-Piété une montre qu'il y avait mise et de la remettre à sa mère.

Lamela a refusé énergiquement de se confesser.

Lebrljano a demandé que son père l'accompagnât à l'échafaud. On lui a accordé cette faveur.

L'échafaud

Six heures du matin. — Un temps triste et gris. Une pluie fine tombe. Sur la place située devant la prison se dresse l'échafaud, qui a été construit pendant la nuit. La plateforme est tendue de noir sur les côtés. Elle mesure 12 mètres de long et 6 de large.

L'échafaud est élevé à 1 m. 50 au-dessus du sol. Les poteaux auxquels seront liés tout à l'heure les condamnés sont séparés par des sortes de paravents.

Voici les « garrottes ». Il y en a quatre. Sur la plateforme à laquelle on accède par un escalier de quelques marches, le patient doit s'asseoir sur un plateau placé au milieu de la plateforme; un peu plus haut, à hauteur du cou, se trouve un collier de fer qui s'ouvre et se ferme par une clavette. A la même hauteur que le collier, un tourniquet sert à serrer et à desserrer au moyen d'une vis.

On prend le cou du patient dans le collier de fer, on le referme avec la clavette; à un signal donné, le bourreau qui est placé derrière le poteau, donne un tour de tourniquet et le collier, en se rapprochant du poteau, étrangle le patient. Pour dissimuler au public le visage du patient, dont la contraction est épouvantable, le bourreau doit le recouvrir d'un capuchon.

L'exécution

Sept heures moins le quart. — Une grande agitation se produit au alentours de la prison. Des groupes se forment sur la place, sombres et silencieux. Les troupes viennent se masser autour de l'échafaud. Les gendarmes à cheval repoussent la foule, qui grossit d'instant en instant, et font la haie de la prison à l'échafaud.

Des chants religieux, lentement psalmodiés, s'élèvent. La porte de la prison s'ouvre, laissant à l'abord le passage à des prêtres, à des surveillants et à des moines; ceux-ci ont la tête recouverte de la capote; chacun tient en main un cierge fumant.

Une charrette traînée par des mulets vient se ranger devant la porte. Tout à coup apparaissent les quatre condamnés, escortés par les gendarmes; trois d'entre eux sont soutenus par des prêtres; on les hisse dans la charrette. Lamela y monte seul.

En quelques instants, la charrette est rendue au pied de l'échafaud. Lamela, Busiqui, Lebrljano, qu'accompagne son frère, et Larzueta franchissent les degrés d'un pas ferme.

Les voilà sur la plate-forme, bien en lumière, le visage tourné du côté de la foule.

L'officier de justice lit à haute voix l'arrêt qui les condamne.

Les moines et les prêtres se rangent de chaque côté de la plate-forme et chantent les prières des morts.

Le bourreau de Grenade et ses aides s'emparent de Busiqui et de Lebrljano; celui de Madrid prend Lamela; celui de Séville, Zarzueta.

Avec un terrible ensemble, ils font asseoir les condamnés et les lient au poteau. En même temps, le cou des quatre condamnés est saisi dans l'anneau de fer. En même temps, les quatre bourreaux font mouvoir les leviers qui font mouvoir eux-mêmes la vis de strangulation.... En même temps, ils font tomber sur la tête des malheureux le capuchon noir qui doit cacher aux spectateurs les hideuses convulsions de leurs traits, et qui indique que justice est faite.

Et sur la charrette qui attend, — les moines de la Charité emportent peu d'instants après quatre cadavres, qu'ils vont mettre en terre dans le coin du cimetière réservé aux suppliciés.

Nul incident. Ces hommes sont bien morts.

La ville est tranquille, mais elle est atterée.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Ouvrage public à la pudeur. — La police de Villefranche s'est occupée hier d'une affaire assez malpropre qui se serait passée en novembre 1891 dans un débit de boissons de la rue Nationale. Il s'agit d'un acte d'immoralité, d'une scène d'orgie avec exhibition et d'un pari assez malpropre qu'original, exécuté en présence de quelques consommateurs.

Dans son information, M. le commissaire de police implique plusieurs personnes (hommes et femmes), qui auront à répondre devant le tribunal correctionnel du délit d'outrage public à la pudeur.

Accident du travail. — Hier soir, un sieur Benoit Narbad, 42 ans, au service de MM. Limouzin, portait une benne de charbon à un locataire de la maison n° 30, rue Victor-Hugo, à Villefranche, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il est tombé au deuxième étage.

La police l'a fait transporter à l'hôpital; son état est grave.

Banquet. — Les hommes appartenant à la classe de 1871, de la commune de Grandris, qui désiraient fêter le vingtième anniversaire de leur classe, sont priés d'assister au banquet qui aura lieu dimanche 14 février, chez M. Depay, hôtel de l'Union. Le prix est fixé à 2 fr. 50.

Les adhésions seront reçues jusqu'à jeudi.

Arrestation. — MM. Revin et Veillas, négociants à Villefranche, s'étant aperçus que plusieurs fois des mises confectionnées par leur maison avaient disparues, se décidèrent aujourd'hui à porter plainte à M. le commissaire de police.

L'enquête ouverte aussitôt par ce magistrat a amené l'arrestation de la mère et de la fille C., qui, du reste, n'ont point tardé à faire des aveux complets, et il a été établi que plusieurs chemises neuves et non terminées avaient été achetées à bas prix par un marchand de chiffons qui sera poursuivi également pour complicité de vol par recel.

Cours. — Accident. — Hier, le nommé Lersche, gareur, chez M. Marchallat, fabricant de couvertures, mettait du coton dans une machine, quand tout à coup il se fit prendre la main dans un engrenage qui lui chaina le bras.

M. Marchallat l'a fait conduire en voiture à son domicile où le docteur Senac lui prodigua les premiers soins.

Son état demande quelques jours de repos.

Maison effondrée. — A la suite de pluies torrentielles de quatre jours et d'un vent formidable dans la nuit de lundi à mardi, la maison du sieur Valentin, hameau de Girerd, s'est effondrée vers minuit.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Givors. — Société d'encouragement des écoles laïques. La société informe le public que la réunion générale, pour le compte rendu de son mandat et le renouvellement de la commission administrative, aura lieu le dimanche 18 février, dans la salle d'élections à l'Hôtel de Ville, à cet effet la commission prévient MM. les membres de la société qui n'auront pas encore versé leurs cotisations de bien vouloir profiter de ce jour pour le faire; elle croit en outre de son devoir de porter à la connaissance des socié

taires ainsi qu'à celle des intéressés le nombre et la nomenclature des objets distribués pendant la période de 1891.

Voici ce qui a été distribué : livrets de caisse d'épargne, 58; prix de gymnastique, 21; jouets aux écoles maternelles pour la distribution des prix, 350; paires de galoches, 391; tabliers, 380; pantalons, 118; chemises, 77; tricots, 143; blouses, 21; paies de bas, 55; casquettes, 44.

LOIRE

Rive-de-Gier. — France prévoyante. — La recette mensuelle de la France Prévoyante, aura lieu dimanche, 14 courant, de 10 à 11 heures du matin, dans la salle de la Justice de Paix.

Les nouvelles adhésions seront reçues dans cette séance.

Théâtre. — Dimanche, 14 courant, salle des Concerts, grande soirée dramatique, donnée au bénéfice de M. Marion, avec les concours de plusieurs artistes lyonnais.

Le spectacle sera : César Borgia ou l'Empoisonneur de Vitellie, grand drame en cinq actes, avec décors et costumes analogues à la pièce.

Bien ne sera négligé pour donner le plus brillant éclat à cette charmante soirée de famille.

Prix des places : premières, 1 franc; secondes, 0,60; troisièmes, 0,40. Ouverture des bureaux, 7 heures; lever du rideau, à 8 heures.

Saint-Chamond. — Marché du jeudi. — Voici les résultats du marché d'hier : Vaches aménées 140, vendues 80, de 150 à 250 fr. la tête; veaux aménés 18, vendus 18, de 75 à 80 fr. les 100 kilos; moutons aménés 15, vendus 15, de 80 à 95 fr. les 100 kilos; porcs aménés 100, vendus 90, de 100 à 90 fr. les 100 kilos.

Rive. — Un individu vient d'être arrêté par la police pour coups et blessures, c'est un nommé Jacques Garnier, âgé de 26 ans, qui, sans aucune raison, a accosté rue Froide un passant, Maurice Four, dit Verdillon; un jeune homme entendant crier au secours, chercha à le dégager des mains de Garnier, mais ce dernier tourna sa fureur sur Clusel qui reçut à son tour plusieurs coups de poing sur la figure; des agents qui se trouvaient à proximité se mirent à la poursuite du mauvais garnement qui a déjà à son actif plusieurs condamnations pour des faits semblables.

Roanne. — Procès-verbal. — Le nommé Michel Girard, 36 ans, marchand forain, rue Saint-Jean, s'est vu dresser un procès-verbal pour violences et voies de faits graves envers sa femme, âgée de 23 ans.

Nécrologie. — Le citoyen Louis Dornie, conseiller municipal socialiste, âgé de 33 ans, est décédé ce matin des suites de la petite vérole noire qui sévit d'une manière grave dans nos faubourgs et où plusieurs cas mortels se sont déjà produits.

Nomination. — M. Favre, commissaire de police de 4e classe à Roanne est nommé en même qualité à Rive-de-Gier 3e classe.

Nous adressons à M. Favre nos sincères félicitations pour son juste avancement en même temps que nos regrets pour son départ de notre ville, où il avait su s'attirer toutes les sympathies.

Société philharmonique. — Cette société donnera samedi soir, au Grand-Théâtre, un grand concert à ses membres honoraires, sous la direction de M. Alexandre Luigini, et avec le gracieux concours de Mme Blanche Thibaud, lutréat et de M. Fargues, professeur au conservatoire de Lyon.

La soirée sera terminée par Fête de mariage, une amusante saynète de Georges Richard jouée par trois avocats de notre ville.

Rupture d'une conduite d'eau. — Hier matin, vers 11 heures, un nouveau tuyau de note canalisation a sauté sur le pont de la levée qui traverse la voie ferrée du canal. Les dégâts sont purement matériels.

DROME

Valence. — Acte de probité. — Dernièrement, M. Marcon, soldat musicien à l'école d'artillerie, perdait son portemonnaie en ville.

Un de nos confrères de la presse régionale, l'ayant trouvé en revenant de la gare le matin, s'est empressé de le rendre à son propriétaire qui avait eu la bonne précaution de graver son nom à l'intérieur dudit portemonnaie.

Bal de la Fanfare. — La commission réserve des prix sérieux aux plus beaux costumes et groupes.

Certaines indiscretions, nous permettent de signaler aussi que nos artistes du théâtre se proposent de faire une entrée qui, sans contester, sera une des attractions de cette soirée dansante.

Pris sur le fait. — Ce matin le marchand qui se tient sur la place des Cleres était visité par plusieurs pick-pockets, un de ces messieurs qui se livrait à un examen détaillé de la poche d'une marchicrière à été pris en flagrant délit et amené au commissariat de police où il a déclaré se nommer Jean-Marie St-Cyr, âgé de 49 ans, natif de Saint-Etienne (Loire). Disons que ce triste sire qui n'avait aucun papier sur lui a été écroué et sera mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Théâtre Guignol. — Tous les soirs au café d'Orléans tenu par M. Bourget, la troupe de M. Viallette obtient un succès légitime et est établie devant le jour en jour le rendez-vous des familles désireuses passer une soirée agréable.

LYON

NOS ÉCHOS

officielle, il est permis de croire qu'il...
Caveau Lyonnais

Ministère de la Guerre, et put ainsi pendant...
Caveau Lyonnais

anciens Militaires non retraités
Nous recevons la communication suivante...

Malheureusement, les ministres de la guerre...
NOS THÉÂTRES

CÉLESTINS. — « La Famille Pont-Biquet. »
Pas toujours bien facile à raconter, cette ébouriffante folie...

Un Scandale dans l'Armée
Les Suites du Jeu. — Arrestation d'un Officier-Payeur

Une affaire scandaleuse, qui causera une vive émotion en ville, surtout dans le monde militaire...

Malheureusement, la chance ne lui fut pas favorable...
Le malheureux, menacé dans sa situation, précipita la tête et puis dans la caisse...

Ministère de la Guerre, et put ainsi pendant ce laps de temps dissimuler ses détournements.

Le premier février, Babelat toucha à la trésorerie plusieurs milliers de francs représentant la solde des officiers de la troupe et les sommes à payer aux fournisseurs.

Il parvint toutefois, grâce à un emprunt, à payer les mois de plusieurs officiers, la solde de la troupe, mais ne put régler les notes des fournisseurs.

Malheureux officier, se sentant perdu, prit le sage parti de tout avouer. Il raconta tout, ses pertes de jeu, ses détournements et les irrégularités d'écritures qu'il avait commises.

On ne connaît encore exactement le montant des détournements. On parle d'une dizaine de mille francs.

Un des plus gros créanciers est M. R..., boucher, 25 avenue des Ponts, et fournisseur de la troupe. Il a un retard de dix jours, sa facture se monte à 2,000 francs; de plus, il a consenti, il y a quelques jours, un prêt de 500 francs à Babelat, qui se trouvait dans un point de ne pouvoir payer ses sergents-majors.

Accident. — Le train 216 se dirigeait vers la gare de Perrache à tamponné, au passage à niveau de la gare de Genève, le laçre 202 conduit par M. Buron.

Arrestation. — Deux gardiens de la paix ont arrêté hier, rue Saint-Louis, à la Guilloitière, M. Jean-Claude Verne, camelot, sans domicile fixe.

Disparition. — Mlle Jeanne-Léonie Fein a disparu depuis le 3 courant du domicile maternel, 26, rue Vieille-Monnaie. Voici son signalement :

Un noble vagabond. — Chaque jour les agents arrêtent une kyrielle de pauvres hères sans le sou et sans gîte, que l'hiver rend plus misérables.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

dilhe (La Reynette), M<sup>me</sup> Billon, Carina et Bergeot, et par Durand, Paul Jorge et Dolnay. Seul, Dageny (Jacques), n'est pas tout à fait dans le ton de ses fantasistes camarades.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi, 12 février, deuxième représentation de la Famille Pont-Biquet, pièce nouvelle en trois actes, de M. Alex. Bisson. Le spectacle commencera à 8 heures 1/4 par le Sanglier, comédie en un acte. A 9 heures précises, la Famille Pont-Biquet.

Le Calendrier. — Vendredi, 12 Février, 43e jour de l'année. Pleine lune le 12; dernier quartier le 21. Soleil : lever, 7 h. 17; coucher, 5 h. 43.

Un dangereux visiteur. — Hier matin, un individu d'une trentaine d'années se présentait à la préfecture au bureau de M. Cuenot, et demandait des secours de route.

Le coup reçu par M. Meunier, quoique assez violent; n'aura pas de suites fâcheuses, le jeune employé qui avait été ramené chez lui, a pu, le soir même, revenir au bureau et reprendre son service.

La crue du Rhône. — Les eaux du fleuve sont entrées dans leur lit et le Rhône a repris son aspect habituel.

Accident. — Le train 216 se dirigeait vers la gare de Perrache à tamponné, au passage à niveau de la gare de Genève, le laçre 202 conduit par M. Buron.

Arrestation. — Deux gardiens de la paix ont arrêté hier, rue Saint-Louis, à la Guilloitière, M. Jean-Claude Verne, camelot, sans domicile fixe.

Disparition. — Mlle Jeanne-Léonie Fein a disparu depuis le 3 courant du domicile maternel, 26, rue Vieille-Monnaie. Voici son signalement :

Un noble vagabond. — Chaque jour les agents arrêtent une kyrielle de pauvres hères sans le sou et sans gîte, que l'hiver rend plus misérables.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

ils seront présidés par nos gracieux artistes de tous les théâtres. Mlle Lucie Gérard, du Gymnase, a bien voulu prêter son concours.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi, 12 février, deuxième représentation de la Famille Pont-Biquet, pièce nouvelle en trois actes, de M. Alex. Bisson.

Le Calendrier. — Vendredi, 12 Février, 43e jour de l'année. Pleine lune le 12; dernier quartier le 21. Soleil : lever, 7 h. 17; coucher, 5 h. 43.

Un dangereux visiteur. — Hier matin, un individu d'une trentaine d'années se présentait à la préfecture au bureau de M. Cuenot, et demandait des secours de route.

Le coup reçu par M. Meunier, quoique assez violent; n'aura pas de suites fâcheuses, le jeune employé qui avait été ramené chez lui, a pu, le soir même, revenir au bureau et reprendre son service.

La crue du Rhône. — Les eaux du fleuve sont entrées dans leur lit et le Rhône a repris son aspect habituel.

Accident. — Le train 216 se dirigeait vers la gare de Perrache à tamponné, au passage à niveau de la gare de Genève, le laçre 202 conduit par M. Buron.

Arrestation. — Deux gardiens de la paix ont arrêté hier, rue Saint-Louis, à la Guilloitière, M. Jean-Claude Verne, camelot, sans domicile fixe.

Disparition. — Mlle Jeanne-Léonie Fein a disparu depuis le 3 courant du domicile maternel, 26, rue Vieille-Monnaie. Voici son signalement :

Un noble vagabond. — Chaque jour les agents arrêtent une kyrielle de pauvres hères sans le sou et sans gîte, que l'hiver rend plus misérables.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

Acte de probité. — M. Tony Chapot, 38 ans, crocheteur, était employé au déménagement de M. Permezel, cours d'Herbouville, 9.

M. Morley a répliqué que l'opposition ne demande pas l'évacuation immédiate, mais qu'elle demande au cabinet de ne pas oublier ses promesses.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 11 Février 1892

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

TRIBUNE OUVRIÈRE Ouvriers vermicelliers et similaires. — Réunion générale le dimanche 14 février, à deux heures du soir au comptoir Laurent, près le circuit Rancy.

Chambre syndicale des terrassiers-puisatiers et maçons du Rhône. — Grande réunion générale le samedi 13 février, à 8 heures du soir, chez Beut, rue Pierre-Corneille, 168.

Syndicat général des plâtriers et peintres. — À la réunion vient d'être adressée à M. le maire de Lyon :

L'Avenir des Travailleurs (société de retraite pour la vieillesse). — Cotisation mensuelle, dimanche 14 courant, de dix heures à midi, au siège social, 16, rue Palais-Grillet.

Chambre syndicale des comptables-tenueurs de livres. — Vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, cours de législation commerciale et industrielle au siège de la société, rue de la République, 49 (bureau de l'Union des sociétés).

Harmonie du V<sup>e</sup> arrondissement. — Les musiciens sont priés d'être exacts à la répétition de ce soir vendredi, à huit heures et demie. Communication en vue du concert du 28 février, à la brasserie Rince.

Société des Combattants de 1870-1871. — Pour fêter la libération des classes 1870 et 1871, un banquet-croquet, dont le prix est fixé à deux francs, est en voie de formation.

Gymnastique et Tir La Jeune France. — Dimanche, 14 courant, réunion au siège, à 11 heures 1/2, départ à midi. Les sociétaires sont priés d'être exacts.

Spectacles d'aujourd'hui Grand Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Guillaume Tell.

LES ANGLAIS EN ÉGYPTE La tranquillité continue de régner à Barcelone. Les grèves sont terminées.

ÉMISSION PUBLIQUE DE 2,000 Obligations de 500<sup>fr</sup> 4 1/2 %

LA CORSE SOCIÉTÉ ANONYME DE NAVIGATION AU CAPITAL DE UN MILLION DE FRANCS

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

Les obligations sont émises en vertu d'une délibération du conseil d'administration de la Compagnie d'Éclairage de la Ville de Lyon, en date du 25 novembre 1891.

